



AVIS DE LA MAIRIE - KELEIER AN TI-KER

MAIRIE. ☎ 02.98.04.00.70 📠 02.98.04.47.81 ✉ commune-treglonou@wanadoo.fr

Ouverture au public : le *matin*, lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12 h, l'*après-midi* du vendredi de 13 h à 17 h.

📞 **SERVICE TECHNIQUE**, n° de portable : 06.85.20.89.47. - 🌐 **Site internet :** <http://www.treglonou.fr>

TRANSMISSION DES ANNONCES POUR LE BULLETIN MUNICIPAL POUR LE 20 DE CHAQUE MOIS

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

INFORMATIONS CORONAVIRUS – RAPPEL DES REGLES DE CONFINEMENT ET DES GESTES BARRIERE



PRENEZ SOIN DE VOS VOISINS !

Activité de la Mairie

Durant la période de confinement, l'accueil physique en mairie est supprimé.

Nous sommes présents en mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12 h00. Vous pouvez nous joindre par téléphone au 02.98.04.00.70 ou par mail commune-treglonou@wanadoo.fr.

La secrétaire de mairie est présente en mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins et en télétravail les après-midis.

Services techniques : l'agent est présent sur la commune tous les matins. En cas d'urgence, il est joignable au 06.85.20.89.47.

Informations diverses

- Sous le hall de la mairie, sont mis à votre disposition des attestations de déplacement dérogatoire.
- En cas de besoin, n'hésitez pas à nous contacter.
- Un registre des personnes vulnérables a été ouvert en mairie. Toute personne ayant besoin d'une aide particulière durant la période de confinement peut demander à être inscrite sur ce registre. Un élu prendra contact avec elle. S'adresser à la mairie.

FABRICATION DE MASQUES

La commune a passé commande de kits de masques en tissus réutilisables.

Ils devront être assemblés par des couturières.

Merci à celles et ceux qui sont disponibles de s'inscrire en Mairie pour la finalisation de la confection.

La date de livraison de ces masques n'est pas connue pour le moment.



DES HABITANTS DE LA COMMUNE PROPOSENT LEUR AIDE A CELLES ET CEUX QUI NE PEUVENT PAS SE DEPLACER :

- **Monsieur Fabrice GUIANVARC'H** propose son aide aux personnes ne pouvant pas déplacer pour faire leur course ou autre si nécessaire. Contact : 06.46.87.38.55.
- **Madame Corinne ROCHERIEUX** propose ses services de garde d'enfants. Contact : 07.87.10.62.59 rocherieuxcorinne@gmail.com.
- **Madame Gina GRISVARD**, propose d'aider les personnes âgées ou isolées pour faire des courses, voire pour proposer d'autres services. Gratuit. Contact : tél. 07.85.75.53.71.

PERMANENCES EN MAIRIE

- M. Guy TALOC, Maire, sur rendez-vous.
- M. Joseph GALLIOU, Premier Adjoint chargé de la voirie, de l'eau-assainissement, des réseaux électriques, sur rendez-vous.
- Mme. Odile FILY, Second Adjoint chargée des finances, sur rendez-vous.
- Mme Odile LEON, Troisième Adjoint chargée de l'environnement, du développement local, du développement durable, du tourisme et du développement économique, sur rendez-vous.
- Mme Carole BIHAN, Quatrième Adjoint chargée de la culture, des sports, de la jeunesse et des associations, sur rendez-vous.
- Mme Christine CHARLET, Conseillère déléguée à l'action sociale, sur rendez-vous.

SERVICE NATIONAL : Dans le cadre du PARCOURS DE CITOYENNETÉ, **les garçons et les filles** doivent participer à la journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD) entre 16 et 18 ans. Au préalable, ils **doivent se faire recenser en Mairie dans le mois de leur 16^e anniversaire**, sur présentation du livret de famille et de la carte nationale d'identité. Cette année, sont concernés les jeunes nés en 2004. Une attestation de recensement, qui sera exigée pour l'inscription aux examens et concours, leur sera remise ; à l'issue de la JAPD, c'est un certificat de participation qui est délivré.

DEFIBRILLATEUR : Un défibrillateur est à la disposition de tous, 24h/24h, sous le porche de la mairie. Ce matériel peut sauver des vies humaines. Prenez-en soin !

VENTE A EMPORTER : la liste des professionnels de la restauration proposant de la vente à emporter sur le Pays des Abers est disponible [sur notre site internet](#).

PROFESSIONNELS, COMMERÇANTS, ARTISANS... : téléchargez sur notre site internet la [Fiche pratique pour les mesures de soutien](#), mises en place par le Gouvernement.

CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE À KERELLEN – PLANNING DES TRAVAUX :

Les travaux de maçonnerie reprennent à compter du lundi 27 avril.



DGFIP – DECLARATION DES REVENUS 2019

Afin de tenir compte de la crise sanitaire que traverse actuellement le pays, le ministre de l'action et des comptes publics a décidé de modifier le calendrier de dépôt des déclarations des revenus 2019 dans les conditions suivantes :

Type de déclaration de revenus	Date d'envoi et d'ouverture du service de déclaration en ligne sur impots.gouv.fr	Date limite de souscription
Déclarations papier uniquement pour les contribuables qui ont déclaré papier en 2019 (1)	A partir du 20.04.2020 jusqu'à mi-mai (selon service postal)	Vendredi 12 juin
Déclarations en ligne sur impots.gouv.fr	Lundi 20 avril 2020	Lundi 08 juin 2020

(1) Les usagers qui ont déclaré leurs revenus en ligne en 2019 ne recevront plus de déclaration papier : ils recevront un courriel les informant de l'ouverture du service.

D'ores et déjà, dans le contexte particulier de la crise sanitaire qui est en cours et dans le cadre des mesures prises par le gouvernement visant à freiner la progression du COVID 19, l'accueil des usagers dans les centres des finances publiques fait l'objet de consignes visant, jusqu'à nouvel ordre, à limiter les déplacements des usagers, tout en leur assurant la prise en compte et le traitement rapides de leurs demandes.

Pour contacter nos services, les usagers sont invités à utiliser uniquement à compter du 20 avril et durant cette période :

- la **messagerie sécurisée** disponible à partir de leur espace particulier sur le site impots.gouv.fr ou le **courriel** ;
- le **téléphone** soit en appelant le numéro national dédié à l'information des particuliers (0809 401 401 - prix d'un appel local) ou en contactant directement le service des impôts des particuliers dont ils relèvent habituellement (coordonnées figurant sur les déclarations et avis d'impôts) ;
- les usagers peuvent également, pour toutes leurs demandes, solliciter un rendez-vous téléphonique (soit par téléphone, soit à partir du site impots.gouv.fr : lien), afin qu'ils puissent être rappelés par un agent des finances.

S'agissant de la déclaration de revenus, les usagers peuvent d'ores et déjà obtenir des informations et accéder aux questions les plus fréquentes sur la page d'accueil du site impots.gouv.fr et à la rubrique " Particulier"

SERVICES DE GARDE



MEDECINS : N° d'urgence la nuit ou le week-end, appelez le 15



PHARMACIES : Vous devez composer le 3237 pour connaître la pharmacie de garde.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CCAS KREIZENN GOMUNEL AN OBEREREZH SOKIAL - KGOS



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : Les personnes intéressées (il n'y a pas d'âge limite...) peuvent obtenir les informations en mairie où sont également enregistrées les inscriptions.

CAMPAGNE D'ETE 2020 DES RESTOS DU CŒUR de LANNILIS : les distributions auront lieu de 13 h 30 à 16 h 00 aux dates suivantes les mardis 12 et 26 mai. Les inscriptions auront lieu aux mêmes dates de 9 h 00 à 12 h 00. Se présenter muni des justificatifs originaux des charges et ressources.

PERMANENCE TELEPHONIQUE DU CLIC GERONTOLOGIQUE : durant le confinement lié au COVID 19, le CLIC gérontologique Lesneven-Les Abers, service public d'information pour les personnes de 60 ans et plus, vous renseigne, par entretien téléphonique, sur les droits des personnes retraitées et toutes les questions liées au maintien à domicile. Contact du lundi au vendredi de 9h à 12h au 02 98 21 02 02.

SURDIROISE : **Information COVID-19 à l'attention des personnes sourdes ou malentendantes du Finistère Nord.** A cause de l'indispensable obligation de confinement qui nous est faite, les rendez-vous mensuels de l'association sont annulés mais Surd'Iroise poursuit son activité d'information auprès de ses adhérents, sympathisants, grand public et partenaires.

Par quels moyens ? SMS, mails, communications téléphoniques quand elles sont possibles, site internet, page Facebook, bulletins communaux des communes du Finistère Nord, presse locale.

L'isolement caractérise un grand nombre de personnes déficientes auditives et de ce fait, accentue leur situation de vulnérabilité. Alors, si vous êtes malentendant appareillé de prothèses, (ou si vous en connaissez dans votre entourage) la 1ère précaution à prendre est de bien suivre les recommandations officielles et uniquement celles-là.

Piles : Pensez à vérifier que vous avez une réserve de piles suffisantes pour 1 ou 2 mois. On peut s'en procurer sur internet, dans certaines pharmacies, parapharmacies ou grand surfaces. Attention, il est d'ores et déjà possible que les livraisons suite aux commandes par Internet ne soient plus assurées. **Audioprothésiste** : Votre audioprothésiste ne vous ouvre plus son cabinet, mais il vous a peut-être laissé un numéro de téléphone d'urgence, bien utile en cas de panne de vos appareils. Prenez la précaution de noter ce numéro et de le conserver précieusement.

Appel urgences par le 114 : Si vous vous sentez fiévreux, si vous toussiez et que vous hésitez à téléphoner au 15 par peur de ne rien comprendre, composez le 114 par SMS ou par l'application dédiée. Le 114 est un n° de téléphone d'urgence dédié aux personnes sourdes et malentendantes, quelle que soit l'urgence. En appelant ce n°, vous avez la garantie que votre appel sera entendu et orienté vers le bon service et qu'une réponse vous sera donnée par SMS ou transcription écrite sur votre portable. **Hospitalisation** : Si vous devez vous faire hospitaliser, anticipez !!! Préparez un badge ou une affiche suffisamment grands et lisibles, sur lesquels vous aurez écrit : « je suis malentendant(e), sourd(e). Je ne peux pas vous comprendre avec le masque. Ecrivez-moi la consigne ou l'information SVP ». Les applications de reconnaissance vocale, type AVA, peuvent vous servir, un calepin et de quoi écrire aussi. Apportez avec vous carte vitale, carte de mutuelle, carte d'invalidité, votre téléphone portable, n'oubliez pas le chargeur, vos piles d'appareils, ou votre chargeur de batteries ou chargeur d'appareil. Préparez aussi les numéros de téléphones de vos proches sur le calepin. **Autres informations** : Surd'Iroise dispose de badges « Hôpitaux » qui peuvent être utilisés pour une consultation, une intervention chirurgicale, un scanner ou une IRM. Ils ont été validés par l'ARS. Les relais téléphoniques qui servent à téléphoner quand on n'entend plus assez, doublent leur temps de conversation – 2 heures au lieu de 1. Si nécessaire, contactez-nous par mail contact.surdiroise@gmail.com ou par tél sms 06 22 06 42 51.

Association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants - Mairie de Plabennec, 1, rue Pierre Jestin - 29860 Plabennec
Tél : 06 22 06 42 51 (sms uniquement). - e-mail : contact.surdiroise@gmail.com - site : <http://www.surdiroise.fr/> - <https://www.facebook.com/surdiroise>.

LA VIE DES ASSOCIATIONS – BUHEZ AR C'HEVREDIGEZHIOU

CORRESPONDANTS DE PRESSE :

LE TELEGRAMME :

M. Daniel DAGORN : fax 02.98.04.94.03 ☎ 06.61.84.45.91.

✉ danieldagorn@gmail.com

QUEST France :

Mme Séverine BOBILLON :

☎ 06.89.24.90.67 ✉ severinebobillon@gmail.com

COMITE D'ANIMATION : Au vu de la situation actuelle, le comité d'animation de Tréglonou est au regret de vous annoncer que la traditionnelle fête de l'été n'aura pas lieu en 2020. Nous nous retrouverons bien évidemment en 2021 !

FORMATION-EMPLOI – STUMMADUR-LABOUR

COLLEGE SAINT ANTOINE LA SALLE– LANNILIS : Vous souhaitez inscrire votre enfant au collège Saint Antoine La Salle à la rentrée prochaine. Nos équipes sont actuellement en télétravail. Nous vous invitons à nous contacter par mail à l'adresse suivante : secretariat@collegesaintantoine.fr et nous vous indiquerons alors la procédure à suivre

ECOLE DU SACRE CŒUR - LANNILIS : La situation de confinement que nous vivons est inédite et nous sommes donc dans l'impossibilité de recevoir, pour le moment, les parents et les enfants pour une visite de l'école en vue d'une inscription pour la rentrée de septembre 2020. L'inscription de votre enfant est malgré tout possible en envoyant un mail ou en appelant à l'école : ecsacrecoeur@gmail.com. 02-98-04-01-93. Dès que cela sera à nouveau possible, nous reprendrons contact avec les familles pour leur proposer une rencontre et une visite de l'école. Prenez bien soin de vous. L'équipe du Sacré-Cœur.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS (CCPA) KUMUNIEZH KUMUNIOU PLABENNEG HAG AN ABERIOU (KKPA)

COLLECTE DES DECHETS MÉNAGERS : La collecte s'effectuera **les mercredis 13 et 27 mai 2020**, sauf pour les secteurs de Kerantour, Kerantour Bihan et Kervoa qui seront alors collectés **les lundis 11 et 25 mai 2020**.

COVID19 - Organisation des services communautaires

- **L'hôtel de communauté** est fermé physiquement au public. **Nos services sont joignables tous les matins de 9h à 12h au 02 98 37 66 00**. Vous pouvez également nous contacter par mail à l'adresse suivante : accueil@pays-des-abers.fr

- **Le service de ramassage des ordures ménagères** : il est susceptible de subir des perturbations. Pour autant les jours de sortie des bacs individuels restent inchangés. Si votre bac n'a pas été collecté le jour habituel de collecte, nous vous recommandons de le laisser en extérieur il sera ramassé les jours suivants. La Direction de la CCPA a échangé avec la gendarmerie concernant les déplacements pour le **dépôt des déchets aux points d'apports volontaires**. Ce dépôt étant un enjeu de salubrité publique il est possible de vous y rendre munis de votre autorisation. Cependant, **aucun dépôt au sol** à proximité des points d'apports volontaires n'est autorisé afin de faciliter le travail des services mais également pour des raisons d'hygiène.

- **Service eau et assainissement** : En cas d'**urgence**, merci de contacter le 02 30 26 02 82 ou sea@pays-des-abers.fr

- **La Maison de l'Emploi** est fermée au public. Un accueil téléphonique aux horaires habituels d'ouverture est disponible pour le point accueil emploi au 02 90 85 30 12 ou accueil.emploi@pays-des-abers.fr, pour le PLIE defiemploi@pays-des-abers.fr et la mission locale acc-land-lesn@mission-locale-brest.org

- **Les déchèteries** : pour répondre à la demande de nombreux habitants et, surtout, pour éviter leur engorgement lorsque leur accès sera de nouveau autorisé sans restriction, les présidents des intercommunalités ont obtenu l'accord du préfet pour la réouverture sous conditions des déchèteries jusqu'au 11 mai, date envisagée pour le déconfinement. Sur la C.C.P.A., celles-ci sont donc toutes accessibles depuis le mercredi 22/04 selon les conditions préconisées par le préfet à savoir : ne seront autorisées que les entrées des véhicules dont le dernier nombre du n° d'immatriculation du véhicule se terminent par le même chiffre que celui du jour du mois. Ainsi, le mercredi 22/04, ne seront admis que les véhicules et remorques dont le N° d'immatriculation se termine par un 2. Le 23/04, par un 3, le 24/04 puis le 04/05 par un 4, etc. Ex. ancienne plaque : 13 AB 29 : prendre le 3. Ex. nouvelle plaque : BA 335 YX : prendre le 5.

Sont concernées les déchèteries de Plabennec, Lannilis, Plouguerneau, Bourg-Blanc, Plouguin, qui seront ouvertes jusqu'au samedi 09/05 du lundi au samedi sans discontinuer de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Elles seront fermées les dimanches de même que les vendredis 1er et 08/05. Les déchèteries seront toutes gardiennées et leur accès fera régulièrement l'objet de contrôle de gendarmerie. Le dernier chiffre de l'immatriculation du véhicule correspondra au dernier chiffre du jour du mois considéré. Les propriétaires de véhicules dont l'immatriculation se termine par un jour de fermeture (dimanche, vendredi 1er ou 08/05) pourront accéder aux déchèteries le lendemain. Les personnes devront être seules et munies d'une carte d'identité ou d'un document prouvant que leur résidence principale est bien sur une commune de la C.C.P.A. Sur place : il n'y aura pas d'aide d'un gardien au déchargement d'objets lourds ou encombrants ; les usagers devront se munir de l'attestation dérogatoire en cochant la 2ème case, et si possible en précisant « déchèterie ». Une priorité doit être donnée aux déchèteries les plus proches du domicile. Il est rappelé que cet accès constitue une tolérance et que les habitants du Pays des Abers doivent, autant que possible, attendre la fin du confinement pour accéder de nouveau aux déchèteries.

Depuis la réouverture des déchèteries le mercredi 22 avril, l'organisation mise en place a permis d'accueillir les usagers dans de bonnes conditions au regard de la fréquentation. La CCPA remercie la population du Pays des Abers pour son civisme.

Ce dispositif relatif aux plaques d'immatriculation ne s'impose pas aux professionnels conventionnés qui bénéficieront d'un accès tous les jours.

De plus, une dérogation est accordée aux personnels soignants pour leur permettre un accès tous les jours aux 5 sites.

Plus d'information : 02 98 37 66 00 ou accueil@pays-des-abers.fr

PETITES ANNONCES - KEMENNADENNOU

LE TRIWEN - bar tabac loto, presse, jeux à gratter, gaz, dépannage épicerie, vente de tickets de cars. **DURANT LA PERIODE DE CONFINEMENT** : Ouvert du mardi au samedi de 17 heures à 19 heures et le dimanche de 10 heures à 12 heures. Nous vous proposons du dépannage en épicerie également.

MAGASIN DE PRODUITS LOCAUX - Plouvien : Ti Local, ses 27 producteurs locaux et ses bénévoles vous accueillent (Horaires durant le confinement) le mercredi (13h30-18h30), le vendredi (13h30-19h) et le samedi (9h30-12h30 puis 15h-18h30). **QUE DU BON PRES DE CHEZ NOUS !** Lieu : près de la mairie - contact : tilocalplouvien@gmail.com

